



**Pays de Trie
et du Magnoac**
31 place de la Mairie - 65220 TRIE SUR BAISE
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

Objet :
APPROBATION AXES CTRE

Séance du 30 novembre 2021 à 18h

Délibération n°2021-46

Nombre de conseillers

En exercice : 68

Présents : 45

- dont suppléés : 4

Excusés : 11

Absents : 12

- dont représentés : 3 (procuration)

Votants :

- dont « pour » : 48

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 30 novembre deux mil vingt un à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 23 juillet 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, à la Salle des Fêtes de BONNEFONT.

Conseillers communautaires présent(e)s :

MAUMUS Jean, GANDIT Isabelle, LAGARDE Josiane, ARNAUD Alexandre suppléant de MAILHES Jean-Louis, BRUZEAUD Anne-Marie, LAYERLE Christian, VICTORIN Eric, FONTAN Guy, VERDIER Bernard, ABADIE Francis, MAJOURAU Alain, ABADIE Pierre, CHEF D'HOTEL Annick, GHARFI Paul, ADER Jean-Pierre, MARIE ERNESTINE Stéphanie, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, LUSCAN Pierre, DUPRAT Christian, GAYE Frédéric, ZAÏTER Chaabane, MOLE Michel, CASTERAN Joël, ROSSIGNOL Monique, BARTHE Gérard, LOUGE Bernard, FRANCINGUES Alain, LABAT Pierre, LURDE Jean, DUFFO Eric, SORBET Jean-Louis, REY Henri, TOUZANNE Jean-Pierre suppléant de SOLLES Myriam, ABADIE Laurent suppléant de LANNEGRASSE Nadège, DAZET Joël, GRASSET Jean-Pierre, MAUMUS Maryse, FONTAN Elisabeth, CIEUTAT Serge, MOULEDOUS Jean-Claude, DAYRES Dominique, SARRACANIE Jean-Paul, LOULA Pierre suppléant de MATHA Philippe, FOURCAUD Thierry

Conseillers communautaires excusé(e)s :

DUCAUD Aline, MAILHES Jean-Louis, FORTASSIN Catherine, BOYER Didier, ROUSSE Gaëtan, ABADIE Pascale, CASTET Francis, LE BIHAN Jean-Michel, GALES Jean-Luc, LANNEGRASSE Nadège, LABERENNE Jean-Michel,

Conseillers communautaires absents :

DUTREY Christian, VERDIER Jean-Marc, ASPECT Joël, DUBOSC Michel, MOULEDOUS Michel, CIEUTAT Yves, DESSACS Christian, PIQUE Eric, IZA VERGARA Isabelle, MATHA Philippe, LACOSTE Henry, LUCANU Mihaela

Conseillers Communautaires ayant donnés procuration :

BETBEZE ABADIE Christophe à BRUZEAUD Anne-Marie

HUSS Coralie à MAJOURAU Alain

PASQUINE Suzanne à MAUMUS Maryse

Secrétaire de séance :

Monsieur CIEUTAT Serge

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la circulaire n° 6231/SG - NOR : PRMX2032558C du Premier Ministre du 20 novembre 2020, relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique ;

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, l'Etat propose aux collectivités locales qui le souhaitent de signer un nouveau type de contrat : le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qui a vocation à mettre en relation les enjeux des territoires avec les dispositifs financiers du plan de relance.

Si cet outil de contractualisation ne porte pas sur des engagements financiers arrêtés, il permet, en revanche, de recenser les aides déjà accordées ainsi que les axes d'action et les projets qui seront prioritaires dans le cadre des appels à projets à venir.

Le CRTE est établi sur une période de 6 ans et pourra s'articuler avec d'autres outils contractuels (Bourg-Centre Occitanie, Petites Villes de Demain, CPER, DETR...). Il aura vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'Etat et les collectivités.

Le PETR des Coteaux regroupant notre intercommunalité a candidaté et été retenu par l'Etat afin de porter ce contrat.

A l'issue d'un diagnostic du territoire du PETR des Coteaux et d'une enquête audiovisuelle (financés par l'ANCT) ont permis de prendre en compte la réalité locale.

Le CRTE de Pays des Coteaux est structuré autour de 4 grands axes de travail :

- ✓ **AXE 1: PORTER LES TRANSITIONS DECARBONEES AU SERVICE DE TOUS ET DU TERRITOIRE** Le vivant et la ville ;
- ✓ **AXE 2: BIEN VIVRE SUR LE TERRITOIRE ET ANTICIPER LES MODES DE VIE DE DEMAIN**
- ✓ **AXE 3: RENFORCER ET DEVELOPPER UNE ATTRACTIVITE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT**
- ✓ **AXE 4: CREER UNE IDENTITE PROPRE AU PAYS DES COTEAUX**

Le CRTE vient ainsi réaffirmer les nombreuses actions entreprises par le PETR des Coteaux pour assurer la transition écologique et numérique de son territoire.

Il permettra également de catalyser les différentes sources de financements publics pour répondre aux enjeux plus conjoncturels auxquels devra répondre le territoire d'ici 2026.

Tel est l'objet de la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire DECIDE :

- 1) D'approuver les axes dans la démarche de Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) 2020-2026 ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Gérard BARTHE